

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Compte-rendu de la Rencontre mensuelle du 08 juin 2016

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques 75005 Paris

Présents:

Marc de Basquiat, Jacques Berthillier, Patrick David, Laurent Guyot-Sionnest, Xuân-Mai Kempf, Pierre Lavagne, Marie-Christine Lecomte, Isabelle Henny, Pierre-Louis Marec, François-Xavier Oliveau, Philippe Riché, Guy Valette.

Absents excusés:

Christine Bernard, Benoit Carrère, Catherine de Planard, Chantal Euzéby, Jean-Luc Fabre, Laudine Grapperon, Bernard Heron, Michel Kornmann, Marie Meyruey, Patrice Obert, Léon Régent, Isabelle Rognon, Patrick Valentin.

Intervenants invités:

- Bernard Kundig, responsable du réseau BIEN Suisse.
- Lionel Stoléru, auteur de l'ouvrage de référence « Vaincre la pauvreté dans les pays riches » (1974), ancien ministre il met en place le RMI en 1988. Il est également membre du Conseil Scientifique de l'AIRE.

Intervention de M. Bernard Kundig

<u>Première analyse des résultats de la votation suisse du dimanche 5 juin 2016 relative au revenu de base</u>

Les Suisses ont dit non à la mise en place d'un Revenu de Base, dont le montant généralement évoqué par ses promoteurs était de 2500 CHF, soit environ 2026 Euros. 24% des électeurs s'est prononcée pour (contre 30% espéré). La participation a été similaire à celle d'autres votations. D'autres sujets plus simples à traiter (politique migratoire et financement des transports) faisaient également partie de la consultation.

Le RdB n'a pas été soutenu par les politiques, à l'exception des écologistes (dont la représentation est plus forte qu'en France) et des socialistes genevois.

S'agissant du montant proposé qui peut paraître élevé vu de France, M. Kundig souligne les différences suivantes :

- Le coût de la vie est deux fois plus élevé en Suisse qu'en France.
- Le salaire médian suisse est 6 000 €.
- Le système de protection sociale est très différent. Le RdB ne remplace pas les mêmes prestations qu'en France. Par exemple, le RdB devrait permettre de couvrir la cotisation à une caisse d'assurance maladie privée, qui est obligatoire en Suisse.

Parmi les explications évoquées par M. Kundig:

- Le montant total du financement a été jugé trop élevé : évaluée à 50 Milliards CHF l'estimation du coût total représente plus du tiers du PIB suisse. Pour mémoire, Yoland Bresson estimait de 14% à 15% du PIB la part du RdB soutenable en France. Cependant, les opposants au RdB se sont probablement prononcés contre le principe même du revenu de base plutôt que contre le montant avancé.
- Aucune méthode de financement n'a été précisément définie pour la votation. En revanche, plusieurs pistes de solutions à affiner ultérieurement par les spécialistes ont été proposées :
 - des solutions « non conventionnelles » telles que la taxation des transactions financières ou la création monétaire. Ces solutions de financement ne sont pas envisageables pour le moment en Suisse.
 - Des solutions « conventionnelles » telles que le financement par imposition sur les actifs partagées entre masse salariale et bénéfices des entreprises, solution peu populaire et complexe à mettre en place (la TVA relève des autorités fédérales alors que l'impôt sur le revenu est prélevé au niveau cantonal et fédéral).
- L'obstacle culturel : le risque de non-incitation au travail, crainte que « ceux qui travaillent vont financer ceux qui ne travaillent pas », avec remise en cause de la valeur travail et du droit à l'emploi.

Malgré une petite déception et la difficulté d'établir un bilan à chaud, l'équipe BIEN Suisse est satisfaite de la très bonne opération de communication réalisée par cette votation. C'est la première fois que le RdB a fait l'objet d'un débat approfondi sur une grande chaîne de télévision. Mais on doit déplorer de ne pas avoir suscité une véritable impulsion au niveau étatique.

M. Kundig propose des enseignements pour la poursuite de nos efforts, en insistant sur les éléments d'argumentation suivants :

- Proposer le RdB comme contrepartie aux dérégulations envisagées pour sortir de la crise économique, au lieu de s'opposer à ces dérégulations.
- Insister sur la liberté (choix de l'emploi, pouvoir de négociation) apportée par le RdB.
- Le montant proposé devrait être suffisant pour subsister en dehors du marché de l'emploi. Un montant faible ne permettrait pas d'accepter les mesures de dérégulation nécessaires pour revitaliser l'économie.

Intervention de M. Lionel Stoléru

M. Stoléru introduit son intervention avec la statistique suivante : 1% de la population mondiale détient 47% de la richesse mondiale, ce qui illustre l'extrême richesse et l'extrême pauvreté cohabitant dans le paysage social et économique actuel.

La pauvreté vue sous l'angle des traditions religieuses

Depuis toujours, la pauvreté fait partie des préoccupations des grandes traditions morales religieuses des pays occidentaux. Elles la considèrent de façons très diverses, allant de la justification à l'interdiction en passant par la solidarité.

La pauvreté sous l'angle sociologique et politique

Historiquement, l'aide de l'Etat était liée aux besoins fondamentaux, tel que le logement, et attribuées en nature. Reprenant le dicton bien connu : « *Donne un poisson à un pauvre, il mangera un jour. Apprends lui à pêcher, il mangera tous les jours* » M. Stoléru le complète par « *oui, mais il ne mangera que du poisson* » pour illustrer les limites de l'approche « des aides en nature » au contraire d'une aide monétaire. Les aides monétaires sont en effet préférables car plus propices à l'émancipation des individus.

Au Etats-Unis, le débat sur le RdB initié par Milton Friedman dans les années 60 est remonté jusqu'au Sénat et s'est arrêté net après la découverte d'un cas de figure spécifique où une personne qui ne travaillerait pas gagnerait plus qu'une personne active. Cependant, l'expérimentation menée dans le New-Jersey n'a pas révélé de différence entre le groupe des personnes bénéficiaires d'un RdB et celui qui n'en percevait pas, en termes de participation au marché du travail. Ceux qui bénéficiaient du RdB ne travaillaient pas moins que les autres.

Aujourd'hui en France, la pauvreté est toujours bien présente. Un million de repas sont servis par Les Resto du Cœur. Cette situation est inadmissible dans un pays comme la France : « le pauvre est un animal dont la fonction principale est de trouver à manger ». Leur donner de l'argent leur permettrait de retrouver un minimum de libre arbitre.

Historique rapide du revenu minimum en France

• 1970 – Minimum Vieillesse

Devant le risque important de rejet par l'opinion politique majoritaire de l'époque du projet de revenu minimum d'insertion (pouvant être perçu comme une incitation à la paresse) proposé par M. Stoléru, le président Valéry Giscard d'Estaing opta pour un minimum vieillesse accordé aux personnes âgées démunies, qu'on pourrait difficilement accuser de fainéantise, la mesure étant donc plus aisée à accepter par l'opinion publique.

• 1988 - RMI

Lors de sa campagne présidentielle de 1988, le président F. Mitterand évoqua le revenu minimum dans son programme. A après son élection, le premier ministre M. Rocard proposa à M. Stoléru de faire partie du gouvernement pour mettre en œuvre ce revenu

minimum. Alors que cette idée avait été longtemps jugée utopique, le projet fut adopté en 3 semaines à l'unanimité (fait rarissime) par l'Assemblée Nationale. En dépit de son appellation, le RMI n'était pas et ne pouvait pas être un revenu d'Insertion. Il était – et c'est toujours le cas – impossible de fournir un emploi à tout le monde. Un tabou était tombé : il était désormais concevable d'aider les pauvres non pas en nature mais en leur donnant directement de l'argent.

• 2009 – RSA

Le projet initial décidé en 1988 par M. Rocard visait la simplicité. Tout bénéficiaire du RMI qui obtenait par son activité un revenu supplémentaire voyait son RMI diminuer d'autant.: « Si on gagne 100 par son activité, on perd 100 sur le RMI ». De ce fait, la question de l'incitation au travail subsistait. D'où l'idée d'améliorer le dispositif avec le RSA mis en place par M. Hirsch, en rendant progressive la baisse du revenu d'insertion, renommé RSA Socle. Un bénéficiaire qui obtenait par son travail un revenu supplémentaire de 100 ne « perdait » plus que 38 − et ne percevait plus rien après 1300€.

M. Stoléru considère cette mesure beaucoup trop généreuse, couteuse et peu claire. Le RMI coutait 5 à 6 milliards d'euros contre 15 milliards pour le RSA. 1,5 Millions de personnes perçoivent le RSA. Une version plus simple serait préférable : « si on gagne 100 on perd 50 ». Le dispositif disparaîtrait dès 1000€, en dessous du SMIC. Le seuil actuel de 1300€ provoque un télescopage avec le SMIC. Ceci pose de nombreux problèmes, en particulier une confusion avec le RSA d'activité (désormais appelée prime d'activité), sorte de complément de revenu pour les travailleurs pauvres.

• **2017** – ?

La prime d'activité ne fonctionne pas bien. Le député socialiste Christophe Sirugue a effleuré le sujet au travers de la simplification du système d'aides, par le regroupement de plusieurs minima sociaux en une allocation unique, peu réaliste actuellement. Parallèlement, le Conseil National du Numérique a souligné dans son rapport le bouleversement du marché du travail par le numérique et noté que dans ce nouveau cadre, il apparaissait intéressant d'expérimenter le RdB. Le salariat n'est plus le seul moyen de disposer d'un revenu. Chercher du travail à l'heure du numérique ne correspond plus à chercher un employeur (via Pôle Emploi), mais plutôt un client.

La question des aides en cash continue de poser problème, alors même que l'Etat distribue déjà énormément d'argent. On retrouve toujours les deux principaux obstacles sociologiques : « *encourager les fainéants* » et « *faire des cadeaux aux riches* ».

- « Encourager les fainéants » : pourquoi donner de l'argent à des gens qui ne font rien ? Le discours sur « l'argent du contribuable » est un débat franco-français... Le RdB fait face au même problème que le RMI : le tabou de l'argent.
- « Pourquoi donner au riche ? » : le problème de la richesse s'ajoute à celui de la pauvreté. Dans la société française, une personne qui travaille et gagne beaucoup d'argent est mal perçue. De même que pour les pauvres qui ne travaillent pas.

Il nous faut trouver les arguments pour répondre à ces deux obstacles (même s'ils sont de nature idéologique, il est vrai).

Autres points abordés en séance:

- M. Stoléru pense que l'idée de Mme D.Batho de réaliser un « Pacte pour le Revenu d'Existence » à l'instar du pacte écologique de N. Hulot est une idée intéressante. Il y a en effet peu de chance que des candidats inscrivent spontanément le RDB dans leur programme. Les primaires du mois de novembre présentent une bonne opportunité d'aborder le sujet en vue d'un positionnement des candidats dans la perspective des présidentielles.
- Par contre il ne pense pas que l'on puisse procéder par « petits pas » (agenda progressif) : « une économie ne peut pas être plus ou moins de marché, pas plus qu'une femme ne peut être plus ou moins enceinte ».
- Faut-il un scénario 4 au rapport Sirugue ? L'absence de volet « réforme fiscale » dans le rapport n'offre pas d'ouverture en ce sens.

21h00 - Fin de la réunion.

Prochaines rencontres:

Il n'y a pas de rencontre en juillet/août.

La prochaine rencontre aura lieu le **mercredi 21 septembre**, avec pour invité **Jean-Marc FERRY**, philosophe, auteur en 1995 de *l'Allocation Universelle, pour un revenu de citoyenneté*